



Saulcy, le 6 juin 2023

Permis de construire

Requérant(s) : John et Myriam Cerf, Clos-Dessus 5, 2873 Saulcy

Auteur du projet : John et Myriam Cerf, Clos-Dessus 5, 2873 Saulcy

Description de l'ouvrage : Construction d'un bûcher

Cadastre(s), parcelle(s) : Saulcy, 1119 Lieu-dit, rue Clos Dessus, 2873 Saulcy

Affectation de la zone : En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA

Plan spécial : Aucun

Dérogation(s) requise(s) : sur distance à la limite de parcelle (bourgeoise)

Date de parution du JO : 15.06.2023

Début de la publication : 16.06.2023

Échéance de la publication : 17.07.2023

Dimensions : longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3.5 m.

Matériaux : Façades : bois. **Toiture** : tuiles rouges

Dépôt public : Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire). Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Table à donner

Les 3 tables se trouvant à la place de jeu du village vont être changées prochainement. **Les tables actuelles sont donc à donner.** En cas d'intérêt, vous pouvez directement aller les chercher sur place d'ici au 19 juin prochain.





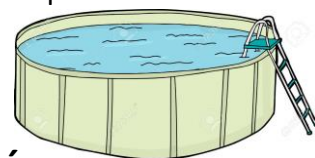
Sortie des ados du mois de juin

Chères et chers jeunes, le samedi **17 juin au dimanche 18 juin**, vous pouvez participer à une nuit à la belle étoile à la cabane forestière de Saulcy (soirée avec jeux de société style Loup Garous). En cas d'intérêt, vous pouvez vous inscrire auprès de Michaël Grosjean au 078.646.41.54 jusqu'au mercredi 14 juin prochain.

Remplissage de piscine

Le beau temps est là ! Nous remercions d'avance toutes personnes remplissant leur piscine d'en avertir la commune au moins un jour avant par téléphone 032 433 41 30 ou par mail secretariat@saulcy.ch ou directement auprès de M. Philippe Lovis, fontainier au 079 343 02 40.

Si malheureusement la commune n'est pas avertie, que le fontainier recherche une fuite qui n'existe pas, nous serons dans l'obligation de facturer les frais de recherches. Merci de votre compréhension.



Délai pour dépôt de permis de construire durant l'été

Pour information, les demandes de permis de construire (simplifiée et/ou ordinaire) reçues après le 30 juin, seront traitées à partir du milieu du mois d'août. **Aucun permis ne sera délivré durant la période estivale.** Merci de votre compréhension.

Retour sondage Critérium Jurassien

Le conseil communal vous remercie pour vos participations au sondage concernant le passage du Critérium Jurassien dans le village de Saulcy. Nous avons eu 77 retours de citoyens : 58 pour – 17 contre – 2 neutres. De ce fait, la commune continuera d'octroyer une autorisation pour le passage dans le village, moyennant des horaires moins contraignants.

Rappel Robidog

Selon l'article 16 du règlement concernant la garde et la taxe des chiens : « Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend des mesures afin que son chien **ne souille pas la voie publique**, notamment les trottoirs et les banquettes herbeuses, ainsi que **les propriétés privées**. Le détenteur élimine les excréments que son chien laisse sur la voie publique.

Dans le village et aux alentours se trouvent 7 Robidog : Chemin des Prés de Saulcy, Cras des Mottes, Haut des Côtes, La Racine, place en dessus du cimetière, rte de Bollement, rue des Tilleuls : <https://www.memodechets.ch/MemoDechets/PointsDeCollectes/Saulcy>

De plus, laisser son chien faire ses besoins dans une prairie où paissent des vaches peut avoir de graves répercussions. Une seule déjection peut causer l'avortement d'un bovin. Laisser incognito un petit cadeau

sur la voie publique, c'est incivique (et passible d'une amende). Mais laisser son chien faire ses besoins dans un champ, une forêt ou un espace vert sans les ramasser n'est pas sans conséquence non plus. Merci de faire attention à ramasser les besoins de nos amis à 4 pattes.



Informations sur la géothermie

Afin de remplir au mieux sa mission, la CSI a décidé de se doter d'un site Internet qui lui est propre, distinct de ceux du Canton et de l'entreprise porteuse du projet.

Ce site Internet a pour but d'informer sur les travaux de la Commission et sur les thèmes qu'elle aborde et discute, et d'offrir ainsi à la fois une source d'information transparente pour toutes celles et ceux que le projet intéresse, interpelle ou inquiète, mais aussi une plateforme de dialogue, qui permette à chacune et chacun d'intervenir dans le débat autour du projet, soit en posant des questions à la CSI, soit en lui faisant des suggestions.

Les questions et les suggestions doivent cependant concerner les travaux et les activités de la CSI, et celle-ci se réserve le droit de renvoyer à d'autres, notamment l'entreprise porteuse du projet, les questions et suggestions qui s'adresseraient en réalité plus spécifiquement à ceux-ci. De plus, si elle est ouverte à toutes les opinions et admet les divergences de vues ou de conception, la CSI tient à ce que son site respecte lui aussi les règles d'un dialogue constructif et empreint de bonne foi et de respect mutuel posées par son règlement. Elle ne traitera donc pas d'éventuelles questions ou suggestions qui contiendraient des propos sortant de ce cadre.

<https://www.csi-hautesorne.ch/>

Rappel inscription pour la sortie de la Société d'Embellissement

Samedi 16 septembre 2023

Afin de marquer les 10 ans de la création de la Société d'Embellissement, nous avons le plaisir de vous faire découvrir : Le Sentier de la Canopée (canton de Saint-Gall)

Cette sortie au grand air est organisée pour **tous les habitants de Saulcy. Le trajet en car et l'entrée au sentier sont offerts par la société !**

Bulletin d'inscription

A retourner jusqu'au **18 juin 2023** à Laurène Wermeille, Haut des Côtes 1, 2873 Saulcy ou par mail à l'adresse laurene.wermeille@gmail.com

Nom et prénom : _____
Nombre d'adulte : _____ Nombre d'enfants entre 6 et 15 ans : _____
Nombre d'enfants de moins de 6 ans : _____
N° de téléphone : _____ Adresse mail : _____

Terrasse de l'été

Les inscriptions se font directement au bureau communal auprès de la secrétaire, par téléphone au 032 433 41 30 ou par mail secretariat@saulcy.ch, le tableau des dates seront à l'affichage public. Pour une question d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire jusqu'au 19 juin 2023.

JUILLET	
samedi 1	Commune de Saulcy- Place de jeu
vendredi 7	
samedi 8	
jeudi 13	Saulcynéma - place de jeu
vendredi 14	
samedi 15	Isabelle et Alain Joliat
vendredi 21	
samedi 22	Carine et Robin Varé
vendredi 28	Charlotte Montavon et Anthony Fridez
samedi 29	

AOÛT	
vendredi 4	France+ Julien Brahier-Hulmann
samedi 5	
vendredi 11	Flavia + Yannick Doswald
samedi 12	
vendredi 18	
samedi 19	



Les terrasses débutent à partir de 18h00

SAULCYNEMA

Le jeudi 13 juillet, lors de la terrasse du Saulcynéma, aura lieu un vote à l'urne pour le choix du film (26 août). De plus, LORS DE LA TERRASSE, un concours du "verre le mieux décoré" pourra vous faire remporter, si vous gagnez, un super cadeau !! alors n'hésitez pas à être créatif et venez partager un moment sympa avec le comité.



Le conseil communal